



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 17 février 2017

N° 2017-89

### Convocation du 10 février 2017

Aujourd'hui vendredi 17 février 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Brigitte COLLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET  
M. Pierre LOTHaire à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Nathalie DELATTRE jusqu'à 10h30  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Andréa KISS à partir de 11h25  
M. Michel HERITIE à M. TURON à partir de 11h30  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Cécile BARRIERE jusqu'à 10h10  
Mme Arielle PIAZZA à M. Yohan DAVID à partir de 11h15  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 10h30  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h25  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h25  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h55

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 17 février 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	<b>N° 2017-89</b>

---

**BORDEAUX - Immeuble sis 16-18 rue Lentillac - Cession à la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) Immobilière Atlantic Aménagement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire de l'immeuble bâti à usage commercial sis 16/18 rue de Lentillac à Bordeaux, cadastré DI 85 pour une contenance de 434 m<sup>2</sup> environ, actuellement occupé par la société Alvarez.

Dans le cadre d'un projet de construction à caractère social, la société d'Habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Atlantic Aménagement, qui détient en pleine propriété les parcelles mitoyennes cadastrées DI 62 et 63, s'est portée acquéreur de ce bien immobilier en vue de la réalisation d'environ 80 logements locatifs sociaux, en R+3, pour une surface de plancher d'environ 4 800 m<sup>2</sup>.

Cette opération s'inscrit pleinement dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Lentillac dans le quartier Sainte Croix et reçoit l'agrément de la ville de Bordeaux.

Ainsi, les parties se sont rapprochées et une convention de cession a été établie.

Toutefois pour la parfaite mise en œuvre de son programme de construction l'acquéreur s'est engagé, en condition suspensive de la convention de vente, à faire son affaire personnelle de l'éviction du locataire commercial susvisé et ce, préalablement au transfert de propriété, par l'achat du droit au bail.

Aussi, au regard de l'important effort financier consenti directement par la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) Immobilière Atlantic Aménagement pour disposer dans un bref délai d'un immeuble libéré de toute occupation commerciale, et de la parfaite compatibilité de ce programme de construction avec le projet urbain d'intérêt général ReCentres, la cession de cet immeuble pourrait être envisagée au prix de 200 000 €, sachant que par avis du 17 mai 2016 la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) estime ce bien en valeur libre à 290 000 €.

Le prix de cession ainsi négocié prend en considération les charges et contraintes de l'acquéreur sur ce dossier spécifique afin de développer un projet de qualité et des objectifs programmatiques en cohérence avec les attentes de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211.37 et L.2241.1,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.3211.14,

**VU** l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 17 mai 2016 (2016-063V1036),

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'il convient de céder à la société HLM Immobilière Atlantic Aménagement l'immeuble bâti sis 16/18 rue de Lentillac à Bordeaux, cadastré DI 85 pour lui permettre de mener à bien son programme de construction de logements locatifs sociaux,

**DECIDE**

**Article 1 :** de céder à la Société HLM Immobilière Atlantic Aménagement, ou à toute autre personne physique ou morale qu'elle pourrait se substituer, l'immeuble bâti sis 16/18 rue de Lentillac à Bordeaux cadastré DI 85 pour une contenance de 434 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 200 000 € (deux cent mille euros) étant précisé que ledit acquéreur fera son affaire personnelle du locataire en place,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction,

**Article 3 :** d'imputer la recette correspondante au budget principal de l'exercice en cours (chapitre 77 –compte 775 –fonction 515).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 février 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 MARS 2017</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>6 MARS 2017</b>	Monsieur Jacques MANGON